

DELEGATION A MONSIEUR XAVIER FELIX, 7^{EME} ADJOINT**Le Maire de la Commune de Anse,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération 016/2026 du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre des adjoints
Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints et aux conseillers municipaux,

ARRETE**Article 1 :**

A compter du 21 mars 2026, M Xavier FELIX, 7^{ème} adjoint, est délégué aux infrastructures et à la mobilité

Il exercera les fonctions suivantes :

- Travaux bâtiments neufs et anciens, entretien courant des bâtiments communaux : détermination des besoins et priorisation
- Maintenance normative
- Réseaux secs, en lien avec les partenaires institutionnels compétents
- Eclairage public, en lien avec les partenaires institutionnels compétents
- Voirie communale et communautaire
- Déplacement, mobilité, en lien avec les partenaires institutionnels compétents

Il sera chargée de contribuer à la communication interne et externe dans le domaine de sa délégation, en partenariat avec l'adjoint en charge des outils de communication.

Article 2 :

Délégation permanente est également donnée à M Xavier FELIX à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

Article 3 :

M Xavier FELIX sera amené à assurer des permanences de sécurité le week-end.



Article 4 :

Le Maire de la commune de Anse, la Directrice Générale des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié, transmis au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'au trésorier de la commune.

Ainsi fait et arrêté à Anse,
Le Maire,
Daniel POMERET

Notifié le :
Signature de l'intéressé